

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**VILLE DE MONTRÉAL**  
**ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES—**  
**POINTE-AUX-TREMBLES**

**ORDONNANCE NUMÉRO**

**OCA07-(C-4.1)-004**

Règlement sur la circulation et le  
stationnement (R.R.V.M. c. C-4.1)

---

A la séance du 3 juillet 2007, le conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles décrète :

L'implantation d'une zone de stationnement réservé pour handicapés d'une longueur de six (6) mètres, et située directement en face du 1193, de la rue Guillaume-Chartier, est autorisée.

Cette ordonnance entre en vigueur conformément à la loi.

---

Dany Barbeau, avocate  
Directrice du bureau d'arrondissement  
et secrétaire d'arrondissement

---

Adoption à la séance du conseil d'arrondissement du 3 juillet 2007.  
Entrée en vigueur le 18 juillet 2007.

---